

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



La prise en charge des EANA dans le cadre d'une Ecole inclusive

Gestion de l'hétérogénéité et de la différenciation



SOMMAIRE

- **Ecole inclusive: texte de référence et modalités pratiques**
- **Gestion de l'hétérogénéité et différenciation**
- **L'évaluation et l'orientation des EANA**
- **L'enseignant UPE2A**

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Ecole inclusive, texte de référence et modalités pratiques



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION





Texte de référence:

circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012

Extraits:

« La scolarisation des élèves allophones relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Assurer les meilleures conditions de l'intégration des élèves allophones arrivant en France est un devoir de la République et de son École.

L'École est le lieu déterminant pour développer des pratiques éducatives inclusives dans un objectif d'intégration sociale, culturelle et à terme professionnelle des enfants et adolescents allophones.

Cette **inclusion** passe:

- par la socialisation,
- par l'apprentissage du français comme langue seconde dont la maîtrise doit être acquise le plus rapidement possible,
- par la prise en compte par l'école des compétences acquises dans les autres domaines d'enseignement dans le système scolaire français ou celui d'autres pays, en français ou dans d'autres langues.

L'École doit aussi être vécue comme un lieu de sécurité par ces enfants et leurs familles souvent fragilisés par les changements de leur situation personnelle. (...) La scolarisation des élèves allophones concerne l'ensemble des équipes éducatives. »

« L'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation.
Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers.

Les UPE2A doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours, organiser les liens avec la classe ordinaire et donc prévoir des temps de présence en classe ordinaire.

L'objectif légal d'inclusion scolaire et d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences est celui du droit commun et s'applique naturellement aux élèves allophones arrivants sur le territoire de la République. »



- « L'enseignement du français comme langue de scolarisation ne saurait être réalisé par le seul professeur de l'UPE2A : **l'ensemble de l'équipe enseignante est impliquée.** »
- « Le parcours scolaire de l'élève dans l'UPE2A, puis dans une classe ordinaire avec accompagnement, est géré par l'équipe pédagogique de l'école ou du collège sous l'autorité du directeur ou du chef d'établissement qui utilise l'expertise du Casnav qui a vocation à contribuer à l'évaluation des compétences linguistiques et à la définition des structures les mieux adaptées. Outre l'accompagnement par l'enseignant de l'UPE2A, si la maîtrise de la langue de scolarisation de l'élève notamment en compréhension et en production écrite reste insuffisante, l'élève doit pouvoir bénéficier de mesures d'aide et de ressources adaptées à ses besoins pour progresser et atteindre un niveau suffisant, compatible avec les exigences des enseignements délivrés dans la classe ordinaire. »



▪ En résumé:

- L'inclusion est la modalité principale de scolarisation des EANA.
- Elle est l'affaire de toute l'équipe éducative et pas seulement du professeur d'UPE2A.
- Elle nécessite des aménagements de l'emploi du temps de l'élève et une souplesse de la part de l'enseignant UPE2A et des autres enseignants.
- Le rôle de l'enseignant d'UPE2A est aussi un rôle de coordonnateur. Il doit faire du lien avec l'équipe pédagogique, la famille de l'EANA et toute le personnel de l'établissement.

Inclusion: modalités pratiques

Autrement dit, quand et comment inclure les élèves en classe ordinaire?

Quand?

- Dès l'arrivée de l'élève (en début ou en cours d'année): l'EANA est avant tout inscrit dans une CLO
Rq: au collège, son professeur principal est celui de sa classe ordinaire (et non l'enseignant UPE2A, même si celui-ci est l'enseignant de référence)
- A tout moment dans l'année,
 - lorsque l'élève a progressé en français
« Un élève accueilli dans une UPE2A peut donc intégrer quel que soit le moment de l'année une classe du cursus ordinaire dès qu'il a acquis une maîtrise suffisante du français, à l'oral et à l'écrit, et dès qu'il a été suffisamment familiarisé avec les conditions de fonctionnement et les règles de vie de l'école ou de l'établissement ».
 - À certains moments clés (orientation, déclic...)

La souplesse du dispositif doit aussi permettre à l'EANA de revenir quelques temps renforcer son français en UPE2A si l'inclusion s'avère trop difficile dans une discipline.



Inclusion: modalités pratiques

Comment ?

« - au cours de la première année de prise en charge pédagogique par l'UPE2A un enseignement intensif du français d'une durée hebdomadaire de 9 heures minimum dans le premier degré et de 12 heures minimum dans le second degré est organisée avec des temps de fréquentation de la classe ordinaire où l'élève est inscrit

- l'enseignement de deux disciplines autres que le français (les mathématiques et une langue vivante étrangère de préférence) ;

- une adaptation des emplois du temps permettant de suivre l'intégralité de l'horaire d'une discipline».

« Ils doivent bénéficier d'emblée d'une part importante de l'enseignement proposé en classe ordinaire, a fortiori dans les disciplines où leurs compétences sont avérées (langue vivante, mathématiques, etc.). Un emploi du temps individualisé doit leur permettre de suivre, le plus souvent possible, l'enseignement proposé en classe ordinaire ».

Lien à suivre (vidéo intégrée dans vrai diaporama)

<https://www.dailymotion.com/video/x2v9dmv>



Comment réaliser un emploi du temps?

Avant tout, il faut partir de l'EDT de la classe ordinaire.

A partir de celui-ci, on enlève les cours auxquels l'élève ne peut pas encore prendre part (ex: français, histoire-géo, SVT...). On inscrit les cours ordinaires où on a choisi de l'inscrire: EPS, éducation musicale, arts plastiques...

Selon les établissements, les équipes éducatives, et le nombre d'heures allouées au dispositif, les choix peuvent être variés (et tout aussi légitimes).

Dans tous les cas, il faut s'appuyer sur les positionnements et le parcours antérieur de l'élève:

-> langues des élèves

-> anglais....

Avant tout changement d'EDT, il faut discuter avec l'élève, sa famille quand c'est possible et l'équipe enseignante. Les enseignants de la classe ordinaire et ceux qui suivent déjà l'élève (maths UPE2A, anglais UPE2A, his-géo UPE2A...).

Exemple d'EDT: Joël en 5ème

Joël SIMAO DE OLIVEIRA 54, UPE2A - Emploi du temps 2018/2019 (édité en octobre 2018)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8 h 00	Arts plastiques Mme Lafouge P 112	Mathématiques M Rerbal M 217		Espagnol Mme Treffot P 218	Espagnol Mme Treffot P 218
9 h 00	Français Langue Etrangère Mme Lalue Desterme P 222	Anglais UPE2A Mme Garcenot P 221		Français Langue Etrangère Mme Lalue Desterme P 222	Français Langue Etrangère Mme Lalue Desterme P 222
10 h 00	Français Langue Etrangère Mme Lalue Desterme P 222		Histoire-géo Education morale et civique Mme Gautheron P 205	EPS M Hachemi	Français Langue Etrangère Mme Lalue Desterme P 222
11 h 00	Français Langue Etrangère Mme Lalue Desterme P 222				Français Langue Etrangère Mme Lalue Desterme P 222
12 h 00					
13 h 30	Français Langue Etrangère Mme Lalue Desterme P 222			FLE Mme Lalue D P 222	Français Langue Etrangère Mme Lalue Desterme P 222
14 h 30	Français Langue Etrangère Mme Lalue Desterme P 222	Mathématiques M Rerbal M 217		FLE Mme Lalue D P 222	
15 h 30	Education Musicale Mme Bon P 112				

UPE2A : FLE (12 h 00), His-Géo, Mathématiques

54 : Arts plastiques, Education Musicale, Espagnol, EPS.

21 h 30

Joël SIMAO DE OLIVEIRA 54, UPE2A - Emploi du temps 2018/2019 (édité en décembre 2018)



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	
8 h 00	Arts plastiques Mme Lafouge P 112	Mathématiques M Rerbal M 217		Espagnol Mme Treffot P 218	Espagnol Mme Treffot P 218	
9 h 00	Anglais Mme Garcenot P 221	Physiques-Chimie Mme Jadot M 107	Anglais Mme Garcenot P 221	Français Langue Etrangère Mme Lalue Desterme P 222	Mathématiques M Rerbal M 217	
10 h 00	Français Langue Etrangère Mme Lalue Desterme P 222		Histoire-géo Education morale et civique Mme Gautheron P 205	EPS M Hachemi	Français Langue Etrangère Mme Lalue Desterme P 222	
11 h 00	Mathématiques M Rerbal M 217	Mathématiques M Rerbal M 217			Français Langue Etrangère Mme Lalue Desterme P 222	
12 h 00						
13 h 30	Technologie Mme Jacotey M 210	Anglais Mme Garcenot P 221		Physiques Mme Jadot M 107	Mathématiques M Rerbal M 217	Français Langue Etrangère Mme Lalue Desterme P 222
14 h 30	Français Langue Etrangère Mme Lalue Desterme P 222	Mathématiques M Rerbal M 217		Technologie Mme Jacotey M 210	FLE Mme Lalue D P 222	Français Langue Etrangère Mme Lalue Desterme P 222
15 h 30	Education Musicale Mme Bon P 112					

UPE2A : FLE (7 h 30), His-Géo, Mathématiques

54 : Arts plastiques, anglais, Education Musicale, Espagnol, EPS, Mathématiques, Technologie, Physiques-chimie.

24 h 30



Un exemple de fonctionnement d'une UPE2A

- https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_1187937/la-classe-d-accueil-un-exemple-d-inclusion-au-clg-s-delaunay



Remarques sur la vidéo

- > l'enseignante UPE2A explique à ses nouveaux collègues le fonctionnement de l'UPE2A
- > il y a un fort travail d'équipe (enseignants, personnel administratif...)
- > mise en place d'outils spécifiques (bulletins d'informations..)
- > EDT réalisé selon un certain protocole
 - maths CLO
 - heures de vie de classe
 - natation pour les 6/5^{ème}
 - cours d'anglais selon scolarité antérieure
- > changement d'EDT formalisé
 - deux semaines avant les vacances
 - info sur le carnet de liaison
 - dans l'intérêt de l'élève
 - incidences sur l'EDT prises en compte
- > question du conseil de classe

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Gestion de l'hétérogénéité et différenciation



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION





Remarques

Par essence, les dispositifs UPE2A sont constitués d'élèves hétérogènes:

- âge
 - niveau de classe
 - nationalité
 - répertoire verbal
 - scolarisation antérieure
 - Alphabétisation ou non
-
- La différenciation prend donc tout son sens.
 - Il faut ajouter à cela les effectifs fluctuants selon les heures et l'évolution constante des EDT.



éduscol

Repères sur l'inclusion des élèves allophones
nouvellement arrivés
en classe ordinaire

Développer des pratiques
de différenciation pédagogique



définitions

« Dans le cadre de l'École inclusive, les élèves à besoins éducatifs particuliers amènent les enseignants à se questionner davantage sur la manière d'ajuster leurs pratiques pédagogiques pour mieux accompagner ces élèves dans leurs apprentissages.

Concernant les élèves allophones, l'enjeu majeur est celui de l'apprentissage de la langue française comme langue de communication courante et comme langue de scolarisation, ce qui rejoint les objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. **Ces élèves ne sont pas, a priori, des élèves en difficulté d'apprentissage.** En revanche, l'absence d'accompagnement dans l'apprentissage du français peut générer des difficultés dans leurs apprentissages scolaires.

Les modalités de différenciation pédagogique mises en œuvre pour les élèves allophones peuvent constituer **une aide pour d'autres élèves de la classe.** En effet, les implicites scolaires et la langue de scolarisation peuvent être des obstacles à la construction des apprentissages pour beaucoup d'élèves.

Par pédagogie différenciée, on peut entendre «**toutes les dispositions que peut mettre en place un enseignant en vue de tenir compte des différences entre élèves**» (Kahn S., Pédagogie différenciée, De Boeck, 2010). Elle implique la mise en œuvre d'un positionnement initial de l'élève permettant à l'enseignant de tenir compte des compétences déjà acquises et **d'adapter ses démarches et ses outils** aux besoins spécifiques identifiés ».

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

L'évaluation et l'orientation des EANA



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION





« Dans l'UPE2A, le degré de maîtrise du français nécessaire à l'intégration dans une classe ordinaire est apprécié régulièrement, sans attendre la fin de l'année scolaire».

Circulaire de 2012

L'évaluation: une approche positive et progressive

(développer des pratiques de différenciation pédagogique – Eduscol)

En classe ordinaire, l'enseignant s'accordera **une période d'observation** pour repérer, dans des situations d'apprentissage variées, les compétences scolaires, langagières et linguistiques que l'élève allophone a acquis dans son parcours antérieur et qu'il est capable de mobiliser.

L'enseignant partira de ces observations pour organiser une évaluation progressive et positive, adaptée au profil de l'élève. Ainsi, même si l'élève n'a pas encore acquis suffisamment de compétences linguistiques, l'enseignant pourra, dans un premier temps, s'appuyer sur **des indices de progrès** dans sa compréhension des activités qui lui sont proposées. Cette modalité est particulièrement appropriée aux élèves qui n'ont pas été scolarisés antérieurement.

Pour un élève qui a des compétences à l'oral et dont les connaissances lexicales, orthographiques et syntaxiques à l'écrit ne sont pas encore stabilisées, l'enseignant pourra, dans un premier temps, **mettre en place des évaluations uniquement en situations d'oral** sur les notions travaillées en classe, avant d'envisager une évaluation à l'écrit. Dans ce cas de figure, **l'enseignant fait le choix d'une évaluation par compétences dans une démarche positive**: il cible un domaine de compétences précis en tenant compte des acquis de l'élève.

Pour les premières évaluations écrites, il est important que **l'enseignant ne se focalise pas sur les erreurs saillantes portant sur les formes linguistiques** (souvent d'ordre phonétique ou orthographique) qui peuvent masquer les connaissances disciplinaires.

L'enseignant pourra valoriser ces connaissances en mettant en œuvre une évaluation critériée et positive, qui ne portera que sur les compétences linguistiques travaillées. Cette approche de l'évaluation est envisageable dans tous les champs disciplinaires. Ainsi, en sciences, dans le cas d'une évaluation portant sur un compte-rendu ou un récit d'expérience, à côté des connaissances disciplinaires, l'enseignant pourra évaluer les progrès de l'élève sur des formes linguistiques précises : réinvestissement d'un lexique spécifique, structure syntaxique abordée en classe pour formuler une hypothèse, etc.

Pour faciliter la réalisation par l'élève allophone d'une production écrite en situation d'évaluation, l'enseignant réfléchira à **l'étayage approprié à ses besoins**: choix et présentation des documents, progressivité des exercices ou des questions, explicitation ou reformulation des consignes, mise à disposition d'outils linguistiques spécifiques au type d'écrit attendu. Il pourra aussi aider l'élève à choisir les outils de référence (cahier, fiches-outils, manuels, dictionnaire bilingue, etc.) qui lui seront utiles pour réaliser cette production de façon autonome.

Quel que soit le domaine ou la discipline d'enseignement, il peut être intéressant de s'inspirer des sujets d'entraînement et des épreuves du DELF scolaire adossés aux niveaux du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Les exercices proposés donnent des repères pour chacune des étapes de l'apprentissage et permettent de voir concrètement les compétences linguistiques qui peuvent être attendues, à l'oral et à l'écrit, en fonction du niveau d'acquisition de la langue. Ainsi, pour un élève n'ayant pas encore acquis le niveau A1, on ne peut attendre que l'emploi de mots isolés, puis de phrases simples au présent de l'indicatif, et portant sur son environnement proche.

L'enseignant aura à se demander pendant combien de temps il est judicieux d'adapter l'évaluation. Ces aménagements dépendent des étapes d'apprentissage de la langue de scolarisation et des progrès réalisés par l'élève.

Une réflexion de l'ensemble de l'équipe pédagogique permettra de partager des connaissances et une expertise pour harmoniser les pratiques d'évaluation de manière concertée.



Considération n°6 : la pratique d'une évaluation différenciée permet de mesurer les compétences disciplinaires des EANA

S'il n'est pas envisageable d'évaluer les compétences disciplinaires des élèves allophones selon les mêmes modalités que les élèves francophones, il est tout à fait possible de les évaluer.

A leur arrivée, le recours à la langue première rendra possible l'évaluation. Des tests en lecture/compréhension et en maths existent, que les CASNAV et les CIO peuvent mettre à disposition. Dans les premiers temps de l'apprentissage, l'évaluation progressive et formative est à privilégier et permet aux élèves arrivants de se repérer et d'avancer.

Dans le cadre de l'inclusion, il est recommandé de ne pas exclure les EANA des modalités d'évaluation en cours dans l'établissement. Une évaluation différenciée doit être mise en place. Il ne s'agit pas de proposer une activité (d'apprentissage ou d'évaluation) différente mais de jouer sur les niveaux de formulation, sur des variables d'adaptation. Cette différenciation relève d'une adaptation de l'activité commune qui peut porter sur l'étayage (la possibilité de disposer d'aides : dictionnaire, cours, lexique, tutorat et interactions, relecture orale des énoncés), sur la consigne (une adaptation de la formulation, de la forme de la tâche finale), sur la quantité (le nombre d'items à traiter, la longueur du texte à rédiger). Les CASNAV proposent des outils pour différencier l'évaluation.

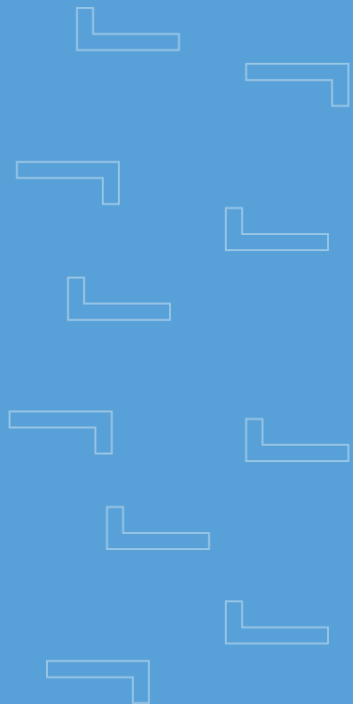
Le socle commun concerne tous les élèves y compris les EANA. Ces derniers doivent disposer comme les autres d'un livret personnel de compétences.



« L'orientation doit se construire au regard des compétences acquises et des capacités de ces élèves. La maîtrise encore insuffisante de la langue française ne doit pas être un obstacle rédhibitoire à une orientation choisie dans la mesure où l'élève est engagé dans une dynamique de progrès en français langue seconde et dans d'autres domaines de compétences. Dans le second degré, les chefs d'établissement, les professeurs principaux et les conseillers d'orientation-psychologues sont particulièrement attentifs aux situations de ces jeunes au regard des procédures habituelles d'orientation. Ils veillent en particulier à ce qu'aucune voie ne leur soit fermée sur le seul argument de la maîtrise de la langue française. Ils aident en particulier les plus âgés et les moins bien scolarisés antérieurement à définir un projet de formation adapté ».

Circulaire de 2012

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



L'enseignant UPE2A

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

